



FÉDÉRATION des PERSONNELS des SERVICES PUBLICS et des SERVICES de SANTÉ
Région LIMOUSIN – POITOU – CHARENTES
GROUPEMENT DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE
SYNDICAT FO VILLE, CCAS ET AGGLO DE BRIVE

Brive, le 18 janvier 2024

Monsieur Frédéric SOULIER
Maire de Brive
Président de l'Agglo de Brive
Président du CCAS

Objet : Remboursement frais déplacement

Monsieur Le Maire-Président,

Depuis peu, le syndicat **FO** est interpellé par de nombreux agents concernant la prise en charge de leur frais de déplacement.

En effet, lorsqu'un agent se déplace pour les besoins du service à l'occasion d'une mission, et sous réserve de pouvoir justifier du paiement auprès de l'ordonnateur, il peut prétendre à la prise en charge des frais de transports et à des indemnités de mission qui ouvrent droit à des remboursements forfaitaires des frais de repas et d'hébergement.

Or, actuellement, les agents ne sont pas intégralement remboursés des frais qu'ils ont engagés. Une partie de ces frais restent à leur charge. A cela, s'ajoute les délais de paiement, plus ou moins conséquents. Par ailleurs, il est très difficile pour les agents de connaître le détail exact de ce qui leur est remboursé, lorsqu'il y a plusieurs déplacements sur la même période. Le COS peut faire une avance des frais aux agents qui partent en formation ou en mission mais cela ne règle en aucun cas le problème du reste à charge.

Dans un contexte de forte inflation, le syndicat **FO s'indigne d'une telle situation.** Comment accepter que les agents perdent de l'argent dans le cadre de leur mission ? Situation qui conduit les agents à prendre des chambres d'hôtel très éloignées de leur lieu de mission pour minimiser les restes à charge ! Surtout quand il est possible pour chaque collectivité de fixer par délibération des règles de remboursements dérogatoires (art 7 du décret 2001-654).

A ce titre, **FO** réclame dès à présent la prise en charge intégrale des frais engagés par les agents lors de leurs déplacements (frais kilométrique, de restauration et d'hébergement).

Certains de l'intérêt que vous porterez à notre demande, nous vous prions d'agrémenter, Monsieur le Maire-Président, l'expression de nos sincères salutations.

Le Bureau **FO** Ville CCAS Agglo de Brive